



Ensemble scolaire SAINT-GABRIEL

21, rue de la Lisette

92220 BAGNEUX

Tél. 01 46 57 61 22

Fax. 01 46 57 71 11

Site : saint-gabriel.apprentis-auteuil.org

Mail : secretariatscolarite.st-gabriel@apprentis-auteuil.org

FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2024-2025

Nous établissons **une facture unique** qui vous est adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

Votre facture annuelle comprend, selon les classes ou formules choisies :

- La contribution annuelle aux frais de scolarité
- Les frais de demi-pension (*pas de service restauration le mercredi*)
- La cotisation APEL (une par famille)
- Les cahiers d'activité (collège-lycée)
- Les livres BTS
- Les voyages scolaires et événements d'intégration selon les niveaux de classe
- L'enseignement de spécialité au CNED selon la spécialité choisie

Les différents montants sont détaillés au verso.

Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas (sorties scolaires, voyages, etc.).

- **Trois modes de règlements vous sont proposés** (chèque, espèces*, prélèvement mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui a notre préférence. Nous vous remercions d'opter pour cette formule si elle vous convient.
- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître très rapidement auprès de l'établissement. Elles présenteront une lettre explicative et fourniront l'ensemble des revenus et charges en y joignant les pièces justificatives. Ce dossier sera alors présenté à la commission solidarité.

Myriam RANDON

Chef d'établissement coordinateur

* espèces : se référer au Décret n°2015-741 du 24 juin 2015

Myriam RANDON
Chef d'établissement - coordinateur
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-GABRIEL
Apprentis d'Auteuil
21, rue de la Lisette - 92220 BAGNEUX
Tél. : 01 46 57 61 22 / Fax : 01 46 57 71 11

1/ CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Une tarification selon le quotient familial est appliquée en fonction des ressources des parents.

Quotient Familial (QF) = $\frac{\text{Revenu Net Imposable (celui du père + celui de la mère (même séparés))}}{\text{Nombre de parts}}$

2 parts (même pour les familles monoparentales) + **1 part par enfant** (1 enfant = 1 part, 2 enfants = 2 parts...)

Exemple : Quotient Familial d'une famille avec 3 enfants

Quotient Familial (QF) = $\frac{\text{Revenu Net Imposable (celui du père + celui de la mère (même séparés))}}{\text{Nombre de parts}}$

5 parts (2 parts pour les parents + 3 parts pour les enfants)

La contribution annuelle aux frais de scolarité, selon le quotient familial :

Tranches (Selon Quotient Familial)	Tarifs Collège	Tarifs Lycée	Tarif BTS
De 0 à 3.600 €	1 308 €	1 239 €	Pas de quotient familial 1 877 €
De 3.601 à 5.400 €	1 387 €	1 363 €	
De 5.401 à 8.050 €	1 504 €	1 522 €	
De 8.051 à 13.000 €	1 618 €	1 684 €	
De 13.001 à 22.000 €	1 756 €	1 871 €	
Plus de 22.001 €	1 861 €	1 985 €	

Réduction accordée aux fratries :

- 10 % pour 2 enfants
- 22% pour 3 enfants
- 25% pour 4 enfants et plus

La réduction s'applique sur chaque contribution annuelle.

Réduction réseau SFA

10% pour 3 enfants scolarisés dans les établissements du réseau SFA

- ⇒ sur présentation des certificats de scolarité
- ⇒ non cumulable avec la réduction Saint-Gabriel accordée aux fratries.

2/ FRAIS DE ½ PENSION (pas de restauration le mercredi)

Structure	Forfait annuel 1 jour	Forfait annuel 2 jours	Forfait annuel 3 jours	Forfait annuel 4 jours
Collège	268 €	541 €	803 €	1 045 €
Lycée	250 €	508 €	754 €	984 €
BTS	213 €	429 €	638 €	831 €

Le régime est choisi **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord.

Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **9 €** (à remettre à la comptable).

3/ COTISATION APEL

La cotisation APEL est de **25 €** (une par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit avant le 31/08/2024**.

4/ ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ AU CNED

Le montant d'un enseignement de spécialité suivi au CNED est de l'ordre de **300 €**.